

Le lundi 16 janvier 2012 à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 09 janvier 2012 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 19 décembre 2011
- Projet de réhabilitation, extension et construction de bâtiments multifonctions - Mission de maîtrise d'œuvre – Attribution du marché
- Subvention APEL de Luitré
- Redevance assainissement - Demande de dégrèvement
- Questions diverses

Réunion tenue en séance publique sous la présidence de M. DESHAYES Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES, HEURTIER, Mme MAUPILE, M. MALLE, Mme TOREL, MM. CARRE, TRAVERS, Mmes PEU, GELOIN, MM. BRYON, PERRIER, Mme BARBEDETTE et M. ROGER formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Néant

Mme TOREL Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2011, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

-Renouvellement du contrat de maintenance informatique avec Magnus

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

PROJET DE REHABILITATION, EXTENSION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS MULTIFONCTIONS - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – ATTRIBUTION DU MARCHE

Par délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2011, le choix du lauréat s'est porté sur l'équipe de Fred Petr architectes, ce dernier étant le mandataire, associé à ISATEG le bureau d'études techniques qui est le co-traitant.

Une réunion de négociation a eu lieu le 10 janvier dernier avec le cabinet F. Petr. Elle a porté sur différents points : le montant des honoraires, le coefficient de complexité, la répartition des honoraires entre le mandataire et le co-traitant, le contenu de la mission EXE, une proposition pour une mission Facteur de Lumière de Jour (FLJ), le planning...

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 3 100 000 € H.T. (valeur avril 2011). Le forfait initial de rémunération s'élève à 396 180 € H.T. soit un taux de rémunération pour l'ensemble des missions de 12,78 %. Les différentes missions sont les suivantes :

- Le coefficient de complexité a été arrêté à 1,12. Le taux de rémunération pour la mission de base est de 11% (9,80 % x 1,12). Les honoraires pour la mission de base s'établissent à 341 000 € H.T.
- La mission complémentaire EXE partielle en gros oeuvre et en fluides et la fourniture d'un quantitatif sur tous les lots sera rémunérée à hauteur de 29 450 € H.T. (soit 0,95 % du montant de l'enveloppe prévisionnelle)
- La mission Sécurité Système Incendie sera rémunérée à hauteur de 21 700 € H.T (soit 0,70 % du montant de l'enveloppe prévisionnelle)

- La mission complémentaire pour la réalisation d'une étude Facteur de Lumière de Jour pour un montant de 4 030 € H.T. (soit 0,13 % du montant de l'enveloppe prévisionnelle)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le marché au cabinet Fred Petr Architectes de Rennes pour un forfait initial provisoire de rémunération de 396 180 € H.T. suivant le contenu mentionné ci-dessus et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces du marché.

SUBVENTION APEL DE LUITRE

M. le Maire propose d'attribuer une subvention à caractère social d'un montant de 115 € à l'APEL de Luitré.

Après discussion et suite à un vote à main levée (11 voix pour et 2 abstentions) le conseil municipal décide d'accorder une subvention à caractère social de 115 € à l'APEL de Luitré.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE DEGREVEMENT

M. le Maire fait part aux élus d'un courrier de Mme Bataille Françoise ayant une résidence secondaire au 25 le Bourg à La Selle-en-Luitré. Ce courrier est relatif à une demande de dégrèvement de la part assainissement et des redevances de l'agence de l'eau correspondant à la consommation excédentaire d'eau (409 m³) liée à une fuite d'eau après compteur.

Cette fuite d'eau est survenue au mois de janvier 2011 suite à la rupture d'un purgeur sur la canalisation de chauffage central entraînant un dégât des eaux. Le volume d'eau excédentaire ne s'est pas écoulé dans le réseau d'eaux usées. La consommation annuelle moyenne est de 12m³. Une facture de la SAUR du 5 décembre 2011 est fournie à l'appui de cette demande. La part assainissement liée au 409 m³ d'eau est de 662.58 € H.T.

Pour information, le dégrèvement de la part assainissement entraîne automatiquement le dégrèvement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte instaurée par l'agence de l'eau.

Après discussion, le conseil municipal souhaite connaître la position du Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné sur la demande de dégrèvement au titre de la distribution d'eau potable. Aussi cette question sera revue ultérieurement.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC MAGNUS

Le contrat de suivi de logiciels est arrivé à terme le 31.12.2011. Ce contrat comprend l'assistance téléphonique à l'utilisation et la mise à jour réglementaire et évolutive des logiciels. Le coût annuel est de 813,75 € TTC pour 2012 et évolue ensuite en fonction de l'indice Syntec. La durée du contrat est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, la renonciation étant possible chaque année avant le 31 octobre.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce contrat et autorise M. le Maire à le signer.

QUESTIONS DIVERSES

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – JEUNES DE 16 A 18 ANS

Le dispositif « Argent de Poche » existe sur le plan national depuis plusieurs années. L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- ✓ Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie
- ✓ Valoriser le travail effectué par les jeunes
- ✓ Aider les jeunes à se construire par le travail d'intérêt collectif

Les jeunes interviennent par chantier à raison de 3 heures 30 par jour et dans la limite de 30 demi-journées maximum par an. La rémunération est fixée à 15 € pour une mission de 3 heures 30.

M. le Maire demande aux élus de réfléchir à l'opportunité de mettre en oeuvre cette action sur la commune en fonction de la nature et l'organisation des missions susceptibles d'être confiées aux jeunes. Quelques exemples de travaux : nettoyage des locaux, entretien des massifs et des espaces verts, travaux de peinture, aide au ménage de locaux, etc...

Et ainsi de prévoir le nombre de jeunes (équipes de 2 à 3 jeunes) et l'encadrement (élus, agents communaux).

ACQUISITION LICENCE IV

M. le Maire informe les élus que Mme Baudouin a cessé son activité au restaurant de l'Aumaillerie à la Selle-en-Luitré le 5 janvier dernier.

Dans le cadre de son activité, Mme Baudouin a exploité une licence IV. En même temps que le rachat du fonds de commerce par Fougères Communauté, la licence IV fait l'objet d'une cession à Fougères Communauté pour un montant de 1 500 €. Un protocole d'accord a été signé avant la signature de l'acte authentique qui aura lieu le 9 février 2012.

Fougères Communauté sera donc propriétaire de cette licence IV.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal afin de solliciter l'acquisition de la licence IV auprès de Fougères Communauté. En effet, le restaurant « La Selloise », situé dans le bourg, n'a jamais pu en bénéficier du fait de l'existence sur le territoire communal de la licence de l'Aumaillerie. La licence IV pourra ensuite être louée aux gérants du restaurant.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PETITE SALLE DU CENTRE BOURG

Le groupe de travail s'est réuni le 11 janvier dernier avec le cabinet Laurent, maître d'oeuvre, pour finaliser les différents travaux à prévoir. M. Laurent va établir un descriptif de ces travaux lot par lot.